

| | |
|--------------|--|
| Objet | Présentation CAPPEI en CSA dans le cadre de la présentation des formations EAFC |
|--------------|--|

Contexte réglementaire**Arrêté du 10 février 2017 – Formation CAPPEI modifié par Arrêté du 21 décembre 2020**

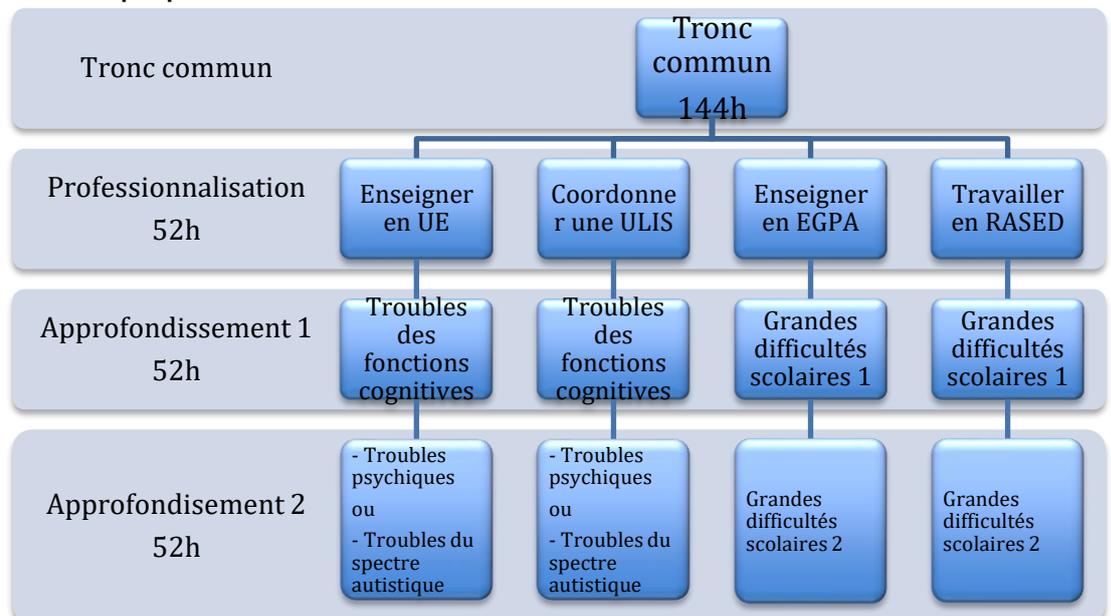
Art. 8. – Il appartient à chaque recteur d'académie, en liaison avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, de procéder à l'analyse des besoins en formation spécialisée de son académie. A partir de cette analyse des besoins, le recteur arrête un plan prévisionnel des formations spécialisées, en concertation avec les organismes de formation.

Le plan prévisionnel et l'implantation des formations académiques et inter-académiques, ainsi que les modalités de mise en œuvre de la formation sont présentés au comité technique académique.

Parcours retenus pour l'année 2025-2026**Formation CAPPEI au sein du Master Meef - IRE**

+ formation qui s'inscrit dans le cadre de la première année de Master MEEF – IRE à l'INSPÉ.

+ 36 places réservées aux enseignants en formation CAPPEI.

Parcours proposés :

Rectorat

Pôle Ecole Inclusive

Elodie PASTEUR
Inspectrice conseillère
technique de Madame la
rectrice pour l'école inclusive

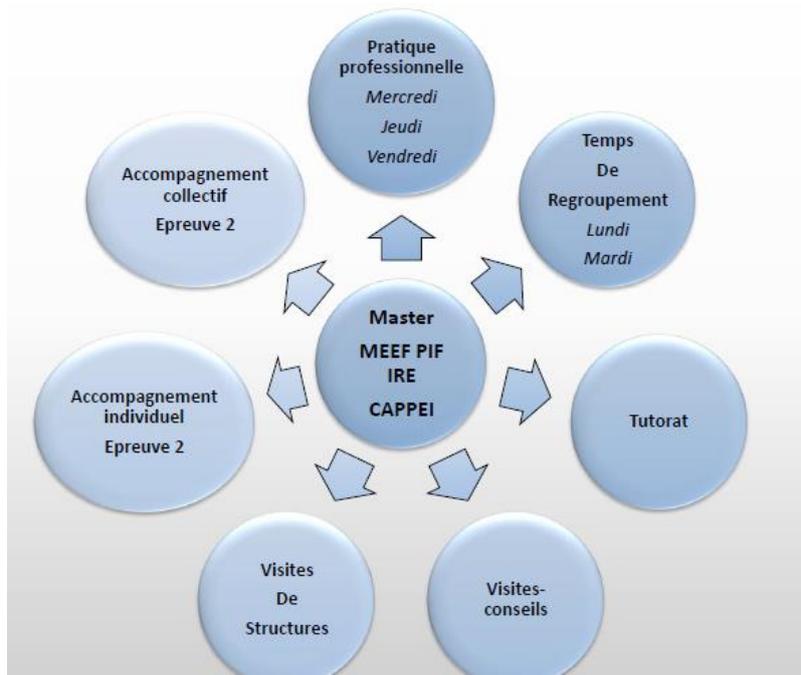
Téléphone
03.81.65.74.51
06.26.88.80.42

Courriel
ce.ctash@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex



Temps de formation :



La forme filée alternante est retenue par l'ensemble des acteurs de la formation en raison de son impact et de son intérêt pédagogique. La reconduction de cette modalité de formation en 2025-2026 est validée par Madame la rectrice et Monsieur le directeur de l'INSPÉ. La formation préparatoire au CAPPEI se déroule les lundis et mardis.

Projection pour la rentrée 2025-2026 :

En attente de la fin des mouvements départementaux

Parcours ULIS : 9 stagiaires

Parcours UE : 13 stagiaires

Parcours RASED : 2 stagiaires

Parcours EGPA : 7 stagiaires

Regroupement envisagé des stagiaires pour les modules GDS 1 et GDS 2.